RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 01641
Numéro SIREN : 405 145 186
Nom ou dénomination : "AB2"

Ce dépôt a été enregistré le 06/11/2018 sous le numéro de dépôt B2018/044696

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

. LYON

Date : 07/11/2018

5155253

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/044696**
n°de gestion : **1996B01641**
n°SIREN : **405 145 186 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 06/11/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

"AB2" - Société par actions simplifiée
place Des Trois Communes 69210 Sain-bel -FRANCE-

date de clôture : 31/03/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels

5155253

Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon - 44 rue de Bonnel
69433 LYON Cedex 03
Tél : 08 91 02 69 69 - Fax : 04 72 60 69 81

4U696

AB2

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 16 000 EUROS

Siège social : Place des Trois Communes

SAIN BEL (Rhône)

405 145 186 RCS LYON

COMPTES SOCIAUX ARRETES AU 31 MARS 2018

Copie certifiée conforme

Monsieur Arnal BILLOT

##

Etats Fiscaux

Formulaire obligatoire (article 53 A du code general des impots)

① BILAN — ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2018

Désignation de l'entreprise : AB2 SAS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12

Adresse de l'entreprise : PLACE DES TROIS COMMUNES 69210 SAIN BEL — Durée de l'exercice précédent : 12

Numéro SIRET : 4 0 5 1 4 5 1 8 6 0 0 0 2 0 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/03/2018

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 140	AG	1 140	
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISÉ — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	85 484	AS	49 882	35 602
	Autres immobilisations corporelles	AT	362 720	AU	229 635	133 085
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
ACTIF IMMOBILISÉ — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BP		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	449 344	BK	280 657	168 687
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	237 107	BU	33 860	203 247
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	7 673	BY		7 673
	Autres créances (3)	BZ	61 720	CA		61 720
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	65 524	CG		65 524
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	2 169	CI		2 169
	TOTAL (III)	CJ	374 194	CK	33 860	340 334
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	823 538	LA	314 517	509 021

Renvois (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations | Stocks | Créances

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2018 : Etat préparatoire.

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2018

Désignation de l'entreprise : AB2 SAS — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 16 000)	DA	16 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	1 600
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	2 167
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	80 453
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	100 220
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	87 688
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EJ)	DV	57 307
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	188 058
	Dettes fiscales et sociales	DY	75 617
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	130
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	408 801
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	509 021

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	359 727
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2018 - Etat non contractuel

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : AB2 SAS — Néant ☐

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	2 105 581	FB	FC	2 105 581
	Production vendue biens *	FD		FE	FF	
	Production vendue services *	FG		FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 105 581	FK	FL	2 105 581
	Production stockée ^				FM	
	Production immobilisée *				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	32 059
	Autres produits (1) (11)				FQ	1 088
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	2 138 729
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS	1 057 859
	Variation de stock (marchandises) ^				FT	24 044
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU	434
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	374 512
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	9 817
	Salaires et traitements *				FY	333 712
	Charges sociales (10)				FZ	117 744
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations * - dotations aux amortissements *				GA	39 141
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations * - dotations aux provisions				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	33 860
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	48 839
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	2 039 963
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					GG	98 766
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	8 268
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	8 268
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)					GV	(8 268)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)					GW	90 498

(RENVOIS voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2018 : Etat préparatoire

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AB2 SAS — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	4 385
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) **(VII)**	HD	4 385
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 *ter*)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) **(VIII)**	HH	
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	4 385
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	14 430
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 143 114
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 062 660
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	80 453
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	IG	
	(3) Dont — Crédit-bail mobilier *	HP	23 769
	(3) Dont Crédit bail immobilier *	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6*bis*) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HX	
	(6*ter*) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	5 218
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	46 943
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
PRODUITS EXCEPTIONNELS DIFFRENCE LETTRAGE		4 385

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2018 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(5) **IMMOBILISATIONS**

DGFiP N°2054-SD 2018

Désignation de l'entreprise AB2 SAS — Néant ☐*

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	1 140	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains	KG		KH		KI	
	Constructions — Sur sol propre — Dont Composants L9	KJ		KK		KL	
	Constructions — Sur sol d'autrui — Dont Composants M1	KM		KN		KO	
	Constructions — Installations générales, agencements* et aménagements des constructions — Dont Composants M2	KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels — Dont Composants M3	KS	85 484	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	318 312	KW		KX	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY	31 432	KZ		LA	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	12 976	LC		LD	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes	LK		LL		LM	
	TOTAL III	LN	448 204	LO		LP	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T	
	Autres participations	8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés	IP		IR		IS	
	Prêts et autres immobilisations financières	IT		IU		IV	
	TOTAL IV	LQ		LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	449 344	ØH		ØJ	

CADRE B IMMOBILISATIONS		Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV		LW	1 140	IX	
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		LZ	
	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	85 484	ML	
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	318 312	MO	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP		MQ	31 432	MR	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	12 976	MU	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III	IY		NG		NH	448 204	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations	IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés	I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E		2F		2G	
	TOTAL IV	I3		NJ		NK		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL	449 344	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2018 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2018

Exercice N clos le 31032018

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 *bis* J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : AB2 SAS

Néant [X] *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238*bis* J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation. le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2018 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑥ AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD 2018

Désignation de l'entreprise AB2 SAS — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	1 140	PF		PG		PH	1 140	
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	43 439	QA	6 443	QB		QC	49 882	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	175 258	QE	24 584	QF		QG	199 842	
	Matériel de transport	QH	10 597	QI	6 295	QJ		QK	16 892	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	11 082	QM	1 818	QN		QO	12 901	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL III		QU	240 376	QV	39 141	QW		QX	279 517	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	241 516	ØP	39 141	ØQ		ØR	280 657	

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non vérifié (NP + NQ + NR)	NW		Total général non vérifié (NS + NT + NU)	NY		Total général non vérifié (NW – NY)	NZ								

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			ZP		ZR	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

GAGE Experts-comptables Janvier 2018 : Etat préparatoire.

⑦ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AB2 SAS — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 *bis* A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 *quinquies* H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	26 486	6P	33 860	6R	26 486	6S	33 860
	Sur comptes clients	6T	356	6U		6V	356	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	26 841	TY	33 860	TZ	26 841	UA	33 860
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	26 841	UB	33 860	UC	26 841	UD	33 860
	Dont dotations et reprises — d'exploitation			UE	33 860	UF	26 841		
	Dont dotations et reprises — financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises — exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

SAGE Experts-comptables Janvier 2018 : Etat préparatoire.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Annexes

AB2 SAS

ANNEXE

Période du 01/04/2017 au 31/03/2018 Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/03/2018 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/03/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 512 273,65 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 80 453,25 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AB2 SAS

ANNEXE

Période du 01/04/2017 au 31/03/2018 Aux comptes annuels présentée en Euros

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

a) Comptabilisation du CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intérimaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :
- en diminution des charges de personnel avec apparition d'un crédit lorsque le CICE est supérieur à l'impôt dû.

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :
- le CICE ne constitue pas un produit imposable, ni à l'impôt sur les sociétés, ni à la C.V.A.E.

b) Suivi de l'utilisation du CICE

Le crédit d'impôt a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fond de roulement.

2.2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

La société est intégré fiscalement dans le GROUPE ABF AB2 à effet du 1 er avril 2013.

Les modalités de répartition sont élaborées sur la méthode de la neutralité.

La rubrique "impots sur les bénéfices" regroupe deux comptes :
- impôts supporté en l'absence d'intégration fiscale = 15 363 euros
- crédit d'impôt Apprentissage = 933 euros

Le résultat fiscal d'ensemble du groupe est un bénéfice.

AB2 SAS

ANNEXE

Période du 01/04/2017 au 31/03/2018 Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 449 344 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*1 140*			*1 140*
Immobilisations corporelles	*448 204*			*448 204*
Immobilisations financières				
TOTAL	*449 344*			*449 344*

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 280 657 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*1 140*			*1 140*
Immobilisations corporelles	*240 376*	*39 141*		*279 517*
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	*241 516*	*39 141*		*280 657*

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concessions et droits similaires	*1 140*	*1 140*	*0*	*1 ans*
Install. tech. mat. outil. indus.	*85 484*	*49 882*	*35 602*	*5 ans*
Install. gene. agenc. amenag. div	*318 312*	*199 842*	*118 470*	*10 ans*
Materiel de transport	*31 432*	*16 892*	*14 540*	*Non amortiss.*
Materiel de bureau et informatiqu	*3 817*	*3 817*	*0*	*3 ans*
Mobilier	*9 159*	*9 084*	*75*	*Non amortiss.*
TOTAL	*449 344*	*280 657*	*168 687*	

3.2 - Etat des créances = 71 563 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	*71 563*	*71 563*	
TOTAL	*71 563*	*71 563*	

AB2 SAS

ANNEXE

Période du 01/04/2017 au 31/03/2018 Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Provisions pour dépréciation = 33 860 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours	*26 486*	*7 375*			*33 860*
Comptes de tiers	*356*		*356*		
Comptes financiers					
Total	*26 841*	*7 375*	*356*		*33 860*

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 6 058 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	*2 157*
Autres créances	*3 901*
Disponibilités	
TOTAL	*6 058*

3.5 - Charges constatées d'avance = 2 169 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

AB2 SAS

ANNEXE

Période du 01/04/2017 au 31/03/2018 Aux comptes annuels présentée en Euros

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 16 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	*990*	*16,16*	*16 000*
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	*990*	*16,16*	*16 000*

4.2 - Etat des dettes = 408 801 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	*87 688*	*38 614*	*49 074*	
Dettes financières diverses	*57 307*	*57 307*		
Fournisseurs	*188 058*	*188 058*		
Dettes fiscales & sociales	*75 617*	*75 617*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	*130*	*130*		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	*408 801*	*359 727*	*49 074*	

4.3 - Dettes représentées par des effets de commerce = 16 364 E

Origine des effets de commerce	Montant
Dettes financières	
Fournisseurs et assimilés	*16 364*
Autres dettes	
TOTAL	*16 364*

4.4 - Charges à payer par postes du bilan = 51 649 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	*47*
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	*21 387*
Dettes fiscales & sociales	*30 214*
Autres dettes	
TOTAL	*51 649*

AB2 SAS

ANNEXE

Période du 01/04/2017 au 31/03/2018 Aux comptes annuels présentée en Euros

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	*3 700*
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
- TOTAL	*3 700*

6.3 - Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	*2*	
Agents de maitrise & techniciens	*1*	
Employés	*8*	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat	*1*	
TOTAL	*12*	*0*

7 - INFORMATIONS RELATIVES AU CREDIT BAIL

7.1 - Tableaux financiers relatifs aux Crédits-Bails en cours

Redevances payées	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Cumuls des exercices antérieurs		*21 522*	*31 413*	*52 935*
Montants de l'exercice		*7 379*	*16 390*	*23 769*
Sous-total		*28 901*	*47 803*	*76 704*

Redevances restant dues	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus		*615*	*1 365*	*1 980*
Entre 1 et 5 ans				
A plus de 5 ans				
Sous-total		*615*	*1 365*	*1 980*

Valeur résiduelle	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A moinsd'un an				
A 1 an au plus		*284*	*32 500*	*32 784*
Entre 1 et 5 ans				
A plus de 5 ans				
Sous-total		*284*	*32 500*	*32 784*

Coût total du crédit-bail	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
TOTAL		*29 800*	*81 668*	*111 468*

AB2

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 16 000 EUROS
Siège social : Place des Trois Communes
SAIN BEL (Rhône)
405 145 186 RCS LYON

TEXTE DE LA DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICLE CLOS LE 31 MARS 2018 DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE EN DATE DU 31 AOUT 2018

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 80 453.25 euros, de la manière suivante :

- une somme de 80 453.25 €
 aux actions, à titre de dividende, soit, par action,
 une somme de 81.27 €

En conséquence, chaque action recevra un dividende de 81.27 euros, éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158 §3.2° du Code général des impôts.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 1er septembre 2018.

L'actionnaire unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes par action pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

Exercice	Dividendes	Eligible à abattement	Non-éligible
31 mars 2017	67.17 €	67.17 €	0.00 €
31 mars 2016	73.07 €	73.07 €	0.00 €
31 mars 2015	67.00 €	67.00 €	0.00 €



AB2

Société par actions simplifiée
au capital de 16.000 €

Place des Trois Communes - 69210 Saint-Bel
RCS Lyon n° 405 145 186

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2018

Auctor

Société à responsabilité limitée au capital de 40.000 €
Membre de la Compagnie des commissaires aux comptes de Lyon
RCS Lyon B 428 567 317 - Siret 428 567 317 00030
5 bis, rue Sainte-Marie 69003 LYON
06/73/44/25/87
michel.vilardell@auctor.services

AB2

Société par actions simplifiée au capital de 16.000 €

Place des Trois Communes - 69210 Saint-Bel
RCS Lyon n° 405 145 186

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2018

A l'associée unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associée unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **AB2** relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er avril 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assuré du caractère approprié des méthodes comptables retenues et de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associée unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

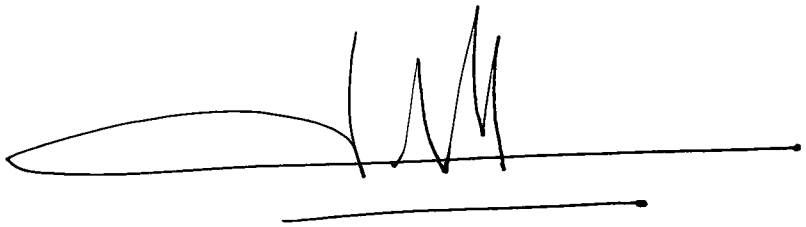
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 29 août 2018



Pour Auctor
Michel Vilardell
Commissaire aux comptes

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/03/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/03/2017 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	1 140	1 140			
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	85 484	49 882	35 602	42 045	- 6 443
Autres immobilisations corporelles	362 720	229 635	133 085	165 783	- 32 698
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	449 344	280 657	168 687	207 828	- 39 141
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	237 107	33 860	203 247	234 665	- 31 418
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	7 673		7 673	6 790	883
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	9 325		9 325	373	8 952
. Personnel	334		334		334
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	3 788		3 788	5 156	- 1 368
. Autres	48 274		48 274	24 872	23 402
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	65 524		65 524	42 012	23 512
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	2 169		2 169	4 902	- 2 733
TOTAL (II)	374 194	33 860	340 334	318 770	21 564
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	823 538	314 517	509 021	526 597	- 17 576

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/03/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/03/2017 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 16 000)	16 000	16 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	1 600	1 600	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	2 167	2 167	
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	80 453	66 496	13 957
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	100 220	86 262	13 958
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	87 688	125 705	- 38 017
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	47	353	- 306
. Associés	57 260	47 319	9 941
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	188 058	214 867	- 26 809
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	28 598	22 041	6 557
. Organismes sociaux	31 346	21 914	9 432
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	12 450	4 562	7 888
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	3 223	2 837	386
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	130	736	- 606
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	408 801	440 335	- 31 534
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	509 021	526 597	- 17 576

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/03/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/03/2017 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	2 105 581		2 105 581	1 963 173	142 408	7,25
Production vendue biens						
Production vendue services				106	- 106	-100
Chiffres d'affaires Nets	2 105 581		2 105 581	1 963 279	142 302	7,25
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			32 059	25 405	6 654	26,19
Autres produits			1 088	86	1 002	N/S
Total des produits d'exploitation (I)			2 138 729	1 988 770	149 959	7,54
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			1 057 859	1 050 889	6 970	0,66
Variation de stock (marchandises)			24 044	-29 050	53 094	182,77
Achats de matières premières et autres approvisionnements			434	183	251	137,16
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			374 512	377 070	- 2 558	-0,68
Impôts, taxes et versements assimilés			9 817	8 536	1 281	15,01
Salaires et traitements			333 712	287 805	45 907	15,95
Charges sociales			117 744	118 575	- 831	-0,70
Dotations aux amortissements sur immobilisations			39 141	35 892	3 249	9,05
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			33 860	26 841	7 019	26,15
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			48 839	45 775	3 064	6,69
Total des charges d'exploitation (II)			2 039 963	1 922 516	117 447	6,11
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			98 766	66 254	32 512	49,07
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)						
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			8 268	4 775	3 493	73,15
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			8 268	4 775	3 493	73,15
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-8 268	-4 775	-3 493	-73,15
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			90 498	61 479	29 019	47,20

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/03/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/03/2017 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	**4 385**	**3 429**	**956**	**27,88**
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	4 385	3 429	956	27,88
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		**143**	**- 143**	**-100**
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)		143	- 143	-100
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	4 385	3 286	1 099	33,44
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	**14 430**	**-1 731**	**16 161**	**933,62**
Total des Produits (I+III+V+VII)	2 143 114	1 992 199	150 915	7,58
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	2 062 660	1 925 703	136 957	7,11
RESULTAT NET	80 453	66 496	13 957	20,99
Dont Crédit-bail mobilier	**23 769**	**23 769**		**0,00**
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes

AB2 SAS

ANNEXE

Période du 01/04/2017 au 31/03/2018 Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/03/2018 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/03/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 512 273,65 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 80 453,25 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AB2 SAS

ANNEXE

Période du 01/04/2017 au 31/03/2018 Aux comptes annuels présentée en Euros

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

a) Comptabilisation du CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intérimaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :
- en diminution des charges de personnel avec apparition d'un crédit lorsque le CICE est supérieur à l'impôt dû.

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :
- le CICE ne constitue pas un produit imposable, ni à l'impôt sur les sociétés, ni à la C.V.A.E.

b) Suivi de l'utilisation du CICE

Le crédit d'impôt a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fond de roulement.

2.2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

La société est intégré fiscalement dans le GROUPE ABF AB2 à effet du 1 er avril 2013.

Les modalités de répartition sont élaborées sur la méthode de la neutralité.

La rubrique "Impots sur les bénéfices" regroupe deux comptes :
- Impôts supporté en l'absence d'intégration fiscale = 15 363 euros
- crédit d'impôt Apprentissage = 933 euros

Le résultat fiscal d'ensemble du groupe est un bénéfice.

AB2 SAS

ANNEXE

Période du 01/04/2017 au 31/03/2018 Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif Immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 449 344 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*1 140*			*1 140*
Immobilisations corporelles	*448 204*			*448 204*
Immobilisations financières				
TOTAL	*449 344*			*449 344*

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 280 657 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*1 140*			*1 140*
Immobilisations corporelles	*240 376*	*39 141*		*279 517*
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	*241 516*	*39 141*		*280 657*

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concessions et droits similaires	*1 140*	*1 140*	*0*	*1 ans*
Install. tech. mat. outil. indus.	*85 484*	*49 882*	*35 602*	*5 ans*
Install. gene. agenc. amenag. div	*318 312*	*199 842*	*118 470*	*10 ans*
Materiel de transport	*31 432*	*16 892*	*14 540*	*Non amortiss.*
Materiel de bureau et informatiqu	*3 817*	*3 817*	*0*	*3 ans*
Mobilier	*9 159*	*9 084*	*75*	*Non amortiss.*
TOTAL	*449 344*	*280 657*	*168 687*	

3.2 - Etat des créances = 71 563 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	*71 563*	*71 563*	
TOTAL	*71 563*	*71 563*	

AB2 SAS

ANNEXE

Période du 01/04/2017 au 31/03/2018 Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Provisions pour dépréciation = 33 860 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours	*26 486*	*7 375*			*33 860*
Comptes de tiers	*356*		*356*		
Comptes financiers					
Total	*26 841*	*7 375*	*356*		*33 860*

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 6 058 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	*2 157*
Autres créances	*3 901*
Disponibilités	
TOTAL	*6 058*

3.5 - Charges constatées d'avance = 2 169 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

AB2 SAS

ANNEXE

Période du 01/04/2017 au 31/03/2018 Aux comptes annuels présentée en Euros

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 16 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	*990*	*16,16*	*16 000*
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	*990*	*16,16*	*16 000*

4.2 - Etat des dettes = 408 801 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	*87 688*	*38 614*	*49 074*	
Dettes financières diverses	*57 307*	*57 307*		
Fournisseurs	*188 058*	*188 058*		
Dettes fiscales & sociales	*75 617*	*75 617*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	*130*	*130*		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	*408 801*	*359 727*	*49 074*	

4.3 - Dettes représentées par des effets de commerce = 16 364 E

Origine des effets de commerce	Montant
Dettes financières	
Fournisseurs et assimilés	*16 364*
Autres dettes	
TOTAL	*16 364*

4.4 - Charges à payer par postes du bilan = 51 649 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	*47*
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	*21 387*
Dettes fiscales & sociales	*30 214*
Autres dettes	
TOTAL	*51 649*

AB2 SAS

ANNEXE

Période du 01/04/2017 au 31/03/2018 Aux comptes annuels présentée en Euros

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	*3 700*
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
- TOTAL	*3 700*

6.3 - Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	*2*	
Agents de maitrise & techniciens	*1*	
Employés	*8*	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat	*1*	
TOTAL	*12*	*0*

7 - INFORMATIONS RELATIVES AU CREDIT BAIL

7.1 - Tableaux financiers relatifs aux Crédits-Bails en cours

Redevances payées	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Cumuls des exercices antérieurs		*21 522*	*31 413*	*52 935*
Montants de l'exercice		*7 379*	*16 390*	*23 769*
Sous-total		*28 901*	*47 803*	*76 704*

Redevances restant dues	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus		*615*	*1 365*	*1 980*
Entre 1 et 5 ans				
A plus de 5 ans				
Sous-total		*615*	*1 365*	*1 980*

Valeur résiduelle	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A moinsd'un an				
A 1 an au plus		*284*	*32 500*	*32 784*
Entre 1 et 5 ans				
A plus de 5 ans				
Sous-total		*284*	*32 500*	*32 784*

Coût total du crédit-bail	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
TOTAL		*29 800*	*81 668*	*111 468*